

# alveo**v**e

APPRENTISSAGE ET LOCAL VÉLO POUR OFFRIR UNE LIBERTÉ  
DE MOBILITÉ ÉCONOME EN ÉNERGIE



**Bailleurs sociaux, collectivités  
et associations au service  
de la mobilité durable  
et de l'égalité sociale**

Programme porté par :





## PROGRAMME

Le programme ALVÉOLE, porté par la **Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)**, est lauréat de l'appel à projet lancé par Ségolène Royal en 2016 pour lutter contre la précarité énergétique. S'adressant aux bailleurs sociaux, le programme a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo auprès des habitants du parc social afin de faciliter l'accès à l'emploi.

**Le programme ALVÉOLE s'articule autour de deux étapes clés et une optionnelle :**



La réalisation de travaux d'installation ou rénovation de locaux vélos sécurisés de minimum 12 places



Des séances d'apprentissage du vélo ou de remise en selle auprès des ménages locataires



La sensibilisation à l'entretien et à la réparation de vélos auprès d'ateliers d'autoréparation

Le programme est destiné aux ménages en situation de précarité énergétique et, par extension, à la population logée par les bailleurs sociaux dont les revenus correspondent aux plafonds HLM.

Il est financé grâce aux CEE « **précarité énergétique** ».

## DÉROULEMENT

1

Renseignements et mise en place de la contractualisation d'accompagnement auprès de la FUB.

2

Mise en chantier d'un local à vélos dans le parc d'habitat social existant suivant le cahier des charges techniques du programme.

Réception des travaux et envoi des pièces justificatives à ROZO.

3

Sensibilisation à l'utilisation du local, accompagnement des locataires par le réseau vélo-école de la FUB (apprentissage du vélo, remise en selle, ateliers d'autoréparation).

4

Délivrance des CEE et revente sur la plateforme EMMY.

## LOCAL À VÉLOS SÉCURISÉ

Un local à vélos sécurisé et équipé est défini comme un espace de stationnement intérieur ou extérieur pour vélos, protégé contre les intempéries et dont l'entrée est accessible à l'aide d'une clef ou d'un badge.

Il comprend les éléments nécessaires pour acheminer et ranger un vélo aisément (support de fixation pour vélos, éclairage, dispositif d'ouverture automatique des portes...). Le mobilier choisi doit permettre d'attacher la roue et le cadre du vélo sur un support fixe à l'aide d'un cadenas en U.

Le local doit contenir **au minimum douze places de stationnement pour vélos**.



## ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

L'accompagnement des locataires est assuré par une association du réseau de la FUB.

Une réunion de présentation du local à vélos sécurisé sensibilise l'ensemble des ménages à son utilisation et permet d'identifier les ménages intéressés pour bénéficier de l'accompagnement vélo-école.

Les **séances d'apprentissage** du vélo sont adaptées au niveau de chacun, alliant théorie (règles de sécurité routière, connaître son environnement...) et pratique (équilibre, maîtrise, être capable de se déplacer à vélo dans la circulation). La participation à des ateliers d'autoréparation permet aux locataires d'acquérir des vélos à moindre coût.

Une évaluation de l'accompagnement des locataires aura lieu afin d'apprécier l'efficacité du dispositif et de mesurer notamment le report modal des ménages sensibilisés vers le vélo.



alveole

# alveole



## FINANCEMENT

Les sommes éligibles dépensées permettent d'obtenir des Certificats d'Economies d'Energie selon le facteur de proportionnalité de 1 MWh cumac de CEE délivré pour 8 € dépensés.

### DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES BAILLEURS ÉLIGIBLES AU PROGRAMME

Plafond pour la réalisation de travaux d'installation ou de rénovation de locaux vélos sécurisés	1 140,00 € HT / place
Accompagnement des locataires : réunion de sensibilisation à l'utilisation du local, séances d'apprentissage du vélo, de remise en selle et ateliers d'auto-réparation.	156,00 € net à payer / place
Animation, coordination et suivi du programme ALVÉOLE par la FUB et ROZO.	193,80 € TTC / place

Par exemple, un bailleur social ayant investi 16 000 € TTC dans le programme (réalisation de l'abri, séances de vélo-école, frais d'accompagnement de la FUB et de Rozo) se verra délivrer 2 000 MWh cumac « précarité énergétique ». Grâce à la revente des CEE, l'opération pourra être financée à hauteur de plus de 50% de l'investissement, en considérant le prix du CEE sur le marché actuel.

## INFORMATIONS ET CONTACTS

Rendez-vous sur [www.fub.fr/alveole](http://www.fub.fr/alveole)

Conventionnement, accompagnement  
vélo-école : FUB - Clémence PASCAL  
c.pascal@fub.fr  
03 88 75 71 90

Suivi local à vélos, délivrance des CEE :  
ROZO - Marie FAURE  
m.faure@rozo.fr  
04 37 24 77 74

Programme porté par :

